

**Demande de subvention dans le cadre de
« l'accompagnement des projets
pédagogiques innovants des IUT » - « Le
numérique au cœur du 4.0. Un enjeu pour
tous nos étudiants » - IUT de Tarbes.**

Conseil d'administration du 6 juillet 2020

Délibération 2020/07/CA-052

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu le dispositif « Accompagnement des projets pédagogiques innovants des IUT de la Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée » du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) ;

Après en avoir délibéré, les conseillers demandent une subvention à la Région Occitanie dans le cadre du dispositif SRESRI « Accompagnement des projets pédagogiques innovants des IUT » 3^{ème} vague, année 2020 concernant le projet de l'IUT de Tarbes « Le numérique au cœur du 4.0. Un enjeu pour tous nos étudiants », pour un montant de 200 000 €.

Toulouse, le 6 juillet 2020
Le Président,



Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 36

Nombre de voix favorables : 36
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'absentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0